

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MAI 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- **Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Considérant** que la Ville de Gap souhaite développer l'enseignement en danse classique et contemporaine au sein du Conservatoire à rayonnement départemental ;
- **Considérant** que la salle de danse située à l'Alp'arena ne peut répondre seule à cet objectif ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des enveloppes cantonales ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Cette opération a pour objectif d'équiper le studio de danse aménagé au sein du Conservatoire à rayonnement départemental. Elle comprend l'achat et l'installation de l'équipement suivant : système de sonorisation, barres de danse, rideaux de danse, tapis de sol.

Cette opération contribuera à :

- développer à part égale l'enseignement en danse classique et danse contemporaine,
- proposer un contenu pédagogique enrichi pour les cursus de danse au sein du conservatoire,
- répondre aux critères de classement fixés par l'Etat (DRAC) du conservatoire à rayonnement départemental de la ville.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 19 167 € HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département des Hautes-Alpes selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
DEPARTEMENT	10 163,76 €	53,03 %
AUTOFINANCEMENT	9 003,24 €	46,97 %
TOTAL	19 167 €	100,0 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers du Département.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 MAI 2024

Le Maire

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 30/05/2024
Publié ou notifié le : 30/05/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_05_312
Objet :	Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales pour l'équipement du studio de danse du Conservatoire à rayonnement départemental
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20240530-D2024_05_312-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240530-D2024_05_312-AI-1-1_0.xml	text/xml	964 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14735.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240530-D2024_05_312-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	63.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mai 2024 à 14h03min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2024 à 14h03min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2024 à 14h03min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mai 2024 à 14h03min30s	Reçu par le MI le 2024-05-30

